

Lettre d'info n°21 du 9 mars 2020

Si vous changez d'adresse électronique, n'oubliez pas de nous prévenir.

1293 abonné(e)s à la lettre d'info du SNEP Aix Marseille



URGENT D.H.G.



Etablissements second degré des Bouches-du-Rhône :

MARDI 10 mars 2020 rassemblement à 10 h devant la DSDEN + Audience : Un appel à la grève est lancé par les syndicats SNES-FSU, SNEP-FSU, SE-Unsa, CGT Éduc'Action, SGEN-CFDT, Sud éducation, CNT contre l'insuffisance des moyens (DHG) dans notre département. [Lire l'appel intersyndical](#)

Dans un climat global de défiance des enseignants envers leur ministre, les organisations signataires dénoncent les conséquences de l'allocation insuffisante de moyens pour la rentrée 2020 dans les collèges et lycées du département. 2 emplois d'enseignants pour accueillir 1700 collégiens et lycéens supplémentaires dans l'académie à la rentrée, signifie une dégradation du taux d'encadrement dégradé, particulièrement en Educations Prioritaire, en Lycée pour les besoins de la réforme du bac.

Dans tous les départements, les DHG (Dotation Horaire Globale) sont étudiées dans les établissements. **Déjà des retours nous montrent que les IMP baissent fortement** pour alimenter les projets des réseaux, que les HSA augmentent générant des compléments de service voire des mesures de carte scolaire. La mutualisation des moyens avec la mise en place des réseaux est en cours et la suppression des postes est programmée.

Pensez à vérifier les heures d'EPS (respect des horaires élèves), les forfaits d'AS, les HSA, les IMP coordo.

Signalez nous tout problème. Mail : corpo-aix@snepfusu.net

Une enquête spéciale DHG SNEP d'Aix-Marseille a été envoyée à votre correspondant SNEP (S1) de votre établissement afin de collecter l'ensemble des difficultés rencontrées : [REPLIR L'ENQUETE](#)
Avec les parents, les élèves, organisez des refus majoritaires et des motions en direction du Recteur, du Ministre dans tous les établissements !

Réforme des retraites et réponse au 49.3, ce sera : Tant qu'il le faudra !



Bien sûr la mobilisation massive sera compliquée, mais il est essentiel de dire que l'utilisation du 49.3 ne marque pas la fin des luttes. **Le 31 mars est en préparation, il doit être massif.** Dans toutes les villes de l'académie !

[Lire le communiqué de la FSU](#)




Décidé en conseil des Ministres extraordinaire consacré au coronavirus ..., le 49.3 est intervenu après un débat de 117 heures réparties sur 13 jours.

Cette décision est imposée malgré une durée tout à fait raisonnable pour un texte qui se propose de révolutionner tout le système de

retraites de plusieurs millions de salariés et un enjeu qui porte sur un montant de 300 milliards à peu près équivalent au budget de l'État pour un **projet nous impactant toutes et tous pendant en moyenne 1/4 de notre durée totale de vie.** [Lire la suite de l'article...](#)

REP'Athon de l'éducation prioritaire

	<p>Le REP'Athon de l'éducation prioritaire se déroulera le mercredi 11 mars 2020 de 14 h à 16 h à Marseille.</p> <p>Il s'agit de faire passer la flamme de l'éducation prioritaire de collège REP+ en collège REP+ pour l'amener jusqu'à la DSDEN. Faites passer la flamme de l'éducation prioritaire, pour qu'elle ne s'éteigne pas malgré les baisses de DGH !</p> <p>Pour participer : voyez ici « Comment ça marche ? »</p>
---	--

CORONAVIRUS :



Des questions commencent à nous être posées sur la situation des agents qui sont "mis en quarantaine" (statut, jour de carence, etc). Avec l'aide de nos collègues du SNES, Jean-Michel Harvier (secteur juridique) et Hervé Moreau (secteur santé), voilà un article qui commence à répondre aux questions.

Il sera régulièrement mis à jour. <https://www.snes.edu/Coronavirus.html>

MUTATIONS



Phase Inter : 977 demandeurs : la barre d'entrée 2020 dans l'académie est de 643.2 pts pour le dernier des 40 entrants dans l'académie. 11 collègues vont quitter l'académie et changer d'académie. Le calibrage est donc de 29(- 13 par rapport à 2019) : nous craignons des pertes de postes de TZR (déjà 15 en moins les 2 dernières années).

Le mouvement s'est déroulé en 2020 pour la 1ère fois sans aucun contrôle de vos élus lors des GT (groupes de travail vérification des vœux et barèmes ou propositions d'affectation) ni lors de commissions paritaires (FPMN) : conséquence de la **loi de transformation de la fonction publique** publiée au JO du 7 août 2019 [lire l'article du Café pédagogique](#), actant l'extinction du paritarisme (*encore un mauvais coup de ce gouvernement*) : « *Ce qui se profile avec ce décret c'est rien moins que le recrutement,*

l'évaluation, l'avancement et l'affectation des enseignants par les seuls chefs d'établissement et IEN sans aucun contre pouvoir des syndicats ».

Ainsi le résultat que l'administration vous a communiqué peut être entaché d'erreurs. Il vous appartient de contacter les élus SNEP-FSU pour vérifier avec eux et pour solliciter leur aide dans le dépôt éventuel d'un recours, seul moyen de vérifier s'il y a une erreur. corpo-aix@snepfusu.net

Le SNEP-FSU, syndicat largement majoritaire et dont la maîtrise des questions de mouvement et de carrière n'est plus à démontrer, peut vous accompagner dans le dépôt d'un recours auprès de l'administration.

Le délai légal pour déposer un recours est de 2 mois, mais nous vous conseillons d'agir VITE. En effet l'étude des demandes est prévue en 2 temps : aux alentours de fin mars, puis début mai. Nous avons déjà connaissance de plusieurs recours.

NB : il en sera de même pour la 2è phase (Intra)

Phase Intra :



VIGILANCE ! NE RESTEZ PAS SEULS FACE A L'ADMINISTRATION. Participez massivement à l'un des 3 STAGES ORGANISÉS PAR LE SNEP-FSU.

Cliquez sur le lien : <http://www.snepfusu-aix.net/aix/metier/stages/>

Si vous n'avez pas déposé (1 mois à l'avance) votre demande de stage auprès de l'administration, contactez nous, nous avons la solution : corpo-aix@snepfusu.net

CLASSE EXCEPTIONNELLE 2020 : Fermeture du serveur 23 mars

Circulaires académiques classe exceptionnelle

P. EPS <http://www.snepfusu-aix.net/aix/carriere/classe-exceptionnelle/professeur-deps/>

Agrégés : <http://www.snepfusu-aix.net/aix/carriere/classe-exceptionnelle/agreges/>

HORS CLASSE 2020 : C'est la période des avis hiérarchiques.

Circulaires académiques et fiches syndicales

LUTTER, RESISTER C'EST AUSSI ET SURTOUT
SE SYNDIQUER !!!



66% déductible des impôts



Le bureau académique SNEP-FSU Aix-Marseille

La qualité de syndiqué(e) 2019-2020 et/ou 2018-2019 vous permet de recevoir cette lettre, si vous nous avez confié votre adresse électronique. Elle vous permet d'être informé(e) de toutes les mises à jour du site ainsi que des infos urgentes.

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, cliquez sur aix-unsubscribe@snepfsu-aix.net.

Pour répondre à cette lettre cliquez sur webmaster@snepfsu-aix.net